

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021



EXTRAIT N° 2021.00058 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 16
↪ présents : 14
↪ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 10 Mars 2021

Secrétaire de séance :

Céline Girard

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE,
Mme Céline GIRARD, Mme Céline PAILLARD,

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST, M. Xavier PERRIN

Commission : Commission Habitat et Logement

Objet : Politique en faveur de l'habitat privé ancien - Appel à projet Reconstitution du Service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour 2021 - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021**

Commission : Commission Habitat et Logement

Objet : Politique en faveur de l'habitat privé ancien - Appel à projet Reconstitution du Service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour 2021 - Approbation

Franck HERVY, Vice-Président,

Expose,

Depuis sa création, la CARENE est engagée dans des actions visant la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement des ménages au sein du parc de logements de son territoire.

Le Programme Local de l'Habitat de la CARENE pour la période 2016-2021 porte la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique comme un axe majeur de son intervention en faveur des publics les plus fragiles.

Le partenariat engagé depuis plusieurs années au sein du Pôle mal logement et précarité énergétique, regroupant les différents partenaires nécessaires au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation de mal logement, nous a permis de structurer notre action et de proposer un Service Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Energie (Slime), véritable outil de repérage, de sensibilisation et d'orientation des ménages en situation de précarité énergétique vers les structures partenaires œuvrant sur l'agglomération.

Par délibération du Bureau communautaire du 15 septembre 2015, la CARENE avait approuvé l'engagement dans l'appel à projets du réseau national CLER (Réseau pour la transition énergétique), lui permettant une labélisation nationale en tant que Slime. Cette labellisation pour la période 2017-2018 lui a permis de lancer son action et de structurer le dispositif autour de deux partenaires majeurs que sont le Centre Communal d'Action Social de Saint-Nazaire et La Poste pour le repérage terrain. Cette structuration, croisant les enjeux majeurs de repérage et l'intégration d'un accompagnement social des ménages s'appuie bien entendu sur les partenaires du Pôle mal logement, pleinement associés à cette démarche.

Les résultats étant positifs et prometteurs, le Bureau communautaire réuni le 21 mai 2019, a décidé de déposer une nouvelle candidature à l'appel à projet Slime pour la période 2019-2020.

Le bilan de ces quatre années d'actions est positif et encourageant, les besoins sont réels et de nouvelles actions de repérage et d'animation auprès des partenaires et des ménages sont nécessaires pour maintenir cette dynamique.

Dès lors, la candidature de la CARENE au nouvel appel à projet du CLER pour la période 2021-2023, dans l'objectif d'une reconduction de sa labellisation Slime, permettrait de pérenniser le dispositif, de concrétiser les nouvelles actions envisagées et de renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, pour ouvrir encore davantage ce dispositif aux locataires du parc social.

Il vous est rappelé que les entités engagées dans une démarche Slime peuvent valoriser une partie des sommes investies via le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

C'est pourquoi, il vous est proposé de déposer la candidature de la CARENE à l'appel à projet Slime pour la période 2021-2023, pour lequel les dossiers de candidature doivent être déposés en septembre 2021 au plus tard.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'engagement de la CARENE dans ce dispositif de lutte contre la précarité énergétique sur son territoire,
- décide le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet lancé par le CLER,
- autorise le Président ou son représentant à signer la candidature et l'ensemble des actes à venir y afférant.

Le Président,
David SAMZUN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales